



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Demandes de deux permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Barcelonne-du-Gers (32720) et d'Aire-sur-l'Adour (40800)

Par arrêté inter-préfectoral, une enquête publique est prescrite, d'une durée de 30 jours consécutifs, **du lundi 5 janvier 2026 au mardi 3 février 2026 inclus** sur les communes de Barcelonne-du-Gers(32720), siège de l'enquête publique, et d'Aire-sur-l'Adour (40800). Elle porte sur les deux demandes de permis de construire formulées par la SAS Energie Solaire Aire sur l'Adour pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance électrique installée d'environ 5288 kWc.

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la SAS Énergie Solaire Aire sur l'Adour, représentée par M. Thibault COUETOUX DU TERTRE, dont le siège social se trouve 62 rue de Sarron 40800 Aire-sur-l'Adour. Toute information peut être demandée auprès de : Lionel FOULQUIER

[lionel.foulquier@energiesdesterritoires.com](mailto:lionel.foulquier@energiesdesterritoires.com)

Le commissaire enquêteur est M. Antoine GUICHARD, ingénieur-conseil en EURL ; en cas d'empêchement, M. Michel HIGOA, major de gendarmerie à la retraite, commissaire enquêteur suppléant, poursuivra sans délai l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment la note de présentation, l'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis.

#### Consultation du dossier d'enquête et observations du public :

- sur internet, à l'adresse suivante :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/AOEP-Avis-d-ouvert ure-d-enquetes-publiques/Enquetes-en-cours>

Le public pourra formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : [pref-barcelonne@gers.gouv.fr](mailto:pref-barcelonne@gers.gouv.fr) Celles-ci seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné.

- sur support papier dans les mairies de Barcelonne-du-Gers (32720) et d'Aire-sur-l'Adour (40800)aux jours et heures d'ouverture où le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête publique déposé dans les mairies citées ci-dessus.

- sur un poste informatique, dans les maisons France Services, aux jours et heures d'ouverture et notamment à Aire-sur-l'Adour (Saint-Louis, 4 rue René-Méricam, 40800 Aire-sur-l'Adour) et à Riscle (1 Place de la Libération, 32400 Riscle).

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de Barcelonne-du-Gers, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :rue des Pyrénées(32720), à l'attention de M. le commissaire enquêteur. Elles seront annexées, dans les meilleurs délais possibles, au registre de ladite mairie, siège de l'enquête.

Toute observation ou proposition, tout courrier ou courriel, **réceptionné après le 3 février 2026** ne pourra être pris en considération.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Barcelonne-du-Gerset d'Aire-sur-l'Adour :

Mairies / Jours et heures de permanence :

- Barcelonne-du-Gers lundi 5 janvier 2026 9h00 - 12h00

- Aire-sur-l'Adour vendredi 16 janvier 2026 16h00 - 18h30

- Barcelonne-du-Gers vendredi 23 janvier 2026 14h00 – 16h45

- Aire-sur-l'Adour Mardi 3 février 2026 14h00 - 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les préfectures du Gers et des Landes, dans les mairies de Barcelonne-du-Gers dans le département du Gers et d'Aire-sur-l'Adour dans le département des Landes ainsi que sur le site internet des services de l'Etat :

- dans le Gers :

<https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Operations-d-aménagement-Déclaration-d'Utilité-Publique-cessibilité-autres/Rapport-et-conclusions-des-commissaires-enquêteurs>

- dans les Landes :

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

À l'issue de l'enquête publique, la décision pouvant être adoptée par chaque préfet compétent sur les demandes de permis de construire déposées par la SAS Energie Solaire Aire sur l'Adour pour la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, d'une puissance électrique installée d'environ 5288 kWc sur 6,5 ha (surface clôturée), située à cheval sur les communes de Barcelonne-du-Gers dans le département du Gers et d'Aire-sur-l'Adour dans le département des Landes, interviendra dans les deux mois qui suivront la réception du rapport du commissaire enquêteur. Elle prendra la forme de deux arrêtés préfectoraux portant permis de construire assortis, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou refus de permis de construire. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet, conformément à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.